



Après combien de temps on est pris par les assedics suite à licen

Par **achrafi**, le **14/07/2008** à **15:03**

j'ai été licencié fin juin 2006 sans préavis ni indemnité de licenciement. Après mon inscription à l'anpe, je n'ai été pris en charge par les assedic qu'au 22.11.06. Sans aucune indemnisation durant 4 mois et 20jours et j'ai posé la question ils m'ont fait savoir que (il ya les congés payés et la carence pour être pris en charge).vu que l'établissement ferme du 1er décembre au 10 janvier et les congés n'ont couru que depuis cette date.

Merci de vos renseignements.